

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 6 avril 2020, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Madame Martine Côté, maire suppléante
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1
Monsieur André Pâquet, conseiller siège no 2
Madame Chantale Gendron, conseillère siège n° 4
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Constat du quorum à 19 h 38 sous la présidence de la maire suppléante, Madame Martine Côté. La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Lavoie, est également présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la maire suppléante souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 38.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 58-20

Monsieur André Pâquet propose l'adoption de l'ordre du jour du 6 avril 2020 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 FÉVRIER, 6 FÉVRIER (2), 2 MARS ET DU 13 MARS (2) 2020

Résolution 59-20

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 3 février 2020.

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 6 février 2020.

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, d'adopter le deuxième procès-verbal du 6 février 2020.

Il est proposé par Monsieur André Pâquet, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 2 mars 2020.

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2020.

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, d'adopter le deuxième procès-verbal du 13 mars 2020.

PREMIÈRE PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

REPORT DES ÉCHÉANCES DES TAXES MUNICIPALES DE L'ANNÉE 2020

Résolution 60-20

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, que le conseil de la municipalité de Saint-Damase autorise le report de l'échéance des versements des taxes municipales aux dates suivantes :

- 1^{er} versement : 30 juin 2020
- 2^e versement : 31 août 2020
- 3^e versement : 31 octobre 2020

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

REEMPLACEMENT DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À LA MRC DE LA MATAPÉDIA
Résolution 61-20

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, de nommer Madame Martine Côté comme représentante de la Municipalité à la MRC de la Matapédia.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

CONFIDENTIALITÉ DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET DES MEMBRES DU CONSEIL
Résolution 62-20

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, que la directrice générale et secrétaire-trésorière, secrétaire-trésorière adjointe, Maire (Mairesse) ainsi que les conseillères et conseillers municipaux s'engagent à garder confidentiel tous les renseignements qu'ils pourraient obtenir dans le cadre de leurs fonctions et s'engagent également à respecter le code d'éthique et déontologie des employés (ées) et conseillers (ères) municipaux incluant maire et/ou mairesse, adopté par la municipalité le 5 novembre 2012 par le règlement # 259.

Advenant un manquement de la part d'un employé (ée) municipal, d'un conseiller (ère) ou du maire ou de la mairesse, une démission immédiate sera exigée.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

MATÉRIEL DE BUREAU ET DOSSIERS
Résolution 63-20

Il est proposé par Monsieur André Pâquet, et résolu, qu'à partir de la date du présent procès-verbal, aucun matériel informatique ni aucun dossier ne doivent sortir du bureau municipal à moins d'une réunion extérieure qui nécessite l'usage de ceux-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

ACHAT DE MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE POUR LES TABLETTES
Résolution 64-20

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, de faire l'achat de 4 chargeurs muraux et de 2 câbles supplémentaires via notre technicien en informatique de la MRC, Monsieur Steve Dufour.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

NOMINATION D'UNE ACCOMPAGNATRICE ADMINISTRATIVE TEMPORAIRE
Résolution 65-20

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, de nommer Madame Nadine Beaulieu, directrice générale de la municipalité de Saint-Moïse comme accompagnatrice administrative temporaire afin de d'apporter son aide à la directrice générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

VOIRIE 7^E RANG EST, 6^E RANG ET 8^E RANG OUEST
Résolution 66-20

- | | |
|-------------|---|
| Considérant | Que la municipalité de Saint-Damase désire effectuer des travaux de reconstruction sur les rangs 6, 7 Est et 8 Ouest; |
| Considérant | Que la municipalité de Saint-Damase a mandaté le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia pour effectuer l'appel d'offres auprès des entrepreneurs; |
| Considérant | Qu'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et que 7 soumissionnaires ont déposé une soumission conforme; |

1-	9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne)	786 905,92 \$
2-	Les Entreprises A & D Landry inc.	638 630,02 \$
3-	Les Entreprises D'Auteuil et fils inc.	723 208,17 \$
4-	9185-1444 Québec inc. (Excavation DL)	680 576,70 \$
5-	Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc.	842 148,00 \$
6-	9183-1065 Québec inc. (Les Entreprises Roy, Duguay et Ass.)	1 060 225,59 \$
7-	Eurovia Québec Construction inc.	912 780,44 \$

En conséquence, sur une proposition de Monsieur Bruno Robichaud, il est résolu :

- 1- D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de Voirie 7^e Rang Est, 6^e Rang et 8^e Rang Ouest à Les Entreprises A & D Landry inc. au montant de 638 630,02 \$ avec taxes;
- 2- Cet octroi de contrat est conditionnel à l'obtention de l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH ainsi que l'obtention de la lettre d'annonce confirmant l'aide financière du MTQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

TROISIÈME OPÉRATEUR DÉNEIGEMENT

Résolution 67-20

Il est proposé par Monsieur André Pâquet, et résolu, que l'emploi de Monsieur Laurent Michaud pour la saison hivernale 2019-2020 se termine le 4 avril 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

HYGIÈNE DU MILIEU

ADJUDICATION DU CONTRAT DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2020-2023

Résolution 68-20

Considérant Que la municipalité de Saint-Damase a participé à un appel d'offres regroupé pour retenir les services d'un entrepreneur pour la collecte des matières résiduelles;

Considérant Que le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia a été mandaté pour procéder à un appel d'offres public pour ledit service;

Considérant Qu'à la suite de l'ouverture des soumissions tenue le 27 février 2020, 2 soumissions ont été déposées :

1-	9385-3117 Québec inc.	337 338,95 \$
2-	Exploitation Jaffa inc.	435 617,12 \$

Considérant Que pour la municipalité de Saint-Damase la proposition de l'entrepreneur pour les collectes est de 33 233,52 \$(taxes incluses);

Considérant Que toutes les offres déposées sont conformes aux exigences du devis.

En conséquence Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu :

- 1- D'octroyer le contrat pour les collectes des matières résiduelles à l'entreprise 9385-3117 Québec inc. au montant de 33 233,52 \$ avec taxes par année pour une durée de 3 ans (2020-2023).

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

SUIVI ET MANDAT

Comité de développement

Il n'y a rien à ce point.

Voirie d'hiver

Les rangs seront bientôt complètement déneigés, cela devrait se faire vers la fin avril. Le 2^e opérateur en déneigement sera sur appel à partir du 12 avril 2020.

Centre communautaire

Il n'y a rien à ce point.

Association sportive

Il n'y a rien à ce point.

CORRESPONDANCE

LECTURE ET PRÉSENTATION DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Il n'y a aucune correspondance.

PROJETS D'INVESTISSEMENT

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE DE SAINT-DAMASE

Résolution 69-20

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, que la Municipalité de Saint-Damase appuie le Conseil d'établissement de l'École Saint-Damase – La Volière concernant leur demande dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) de la Matapedia pour l'aménagement de la cour d'école pour un montant de 30 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Résolution 70-20

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud, et résolu, d'approuver et d'autoriser le paiement du bordereau des dépenses de mars 2020, annexé au présent procès-verbal, au montant de **117 097,52 \$** comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je soussignée, Anick Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Damase certifie que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour acquitter ces paiements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

VARIA

PUBLICATION SUR LE RÉSEAU SOCIAL FACEBOOK

Un message sur le site a été publié avec des propos non appropriés sur le personnel de déneigement. Une réponse a été faite à l'effet que ses propos étaient jugés non pertinents et que ce n'est pas là, que doit être affiché ce genre de commentaire et que la municipalité est fière de ses employés municipaux et du travail accompli.

DEMANDE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
Résolution 71-20

La directrice générale demande aux membres du conseil si elle peut, à ses frais, prendre une semaine de vacances soit du :

- 13 au 17 avril 2020;

Ou du :

- 20 au 24 avril 2020.

Il est donc proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, d'acquiescer à la demande de la directrice générale à ses conditions :

- Qu'elle termine les documents à préparer pour le comptable;
- Qu'elle termine les rapports ROH du MTQ;
- Qu'elle termine la conciliation bancaire du mois de mars 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

COLLECTE DES ENCOMBRANTS DU 20 MAI 2020

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a reçu un courriel de Monsieur Vincent Dufour nous demandant si la municipalité maintient la collecte comme prévue le 20 mai prochain. Tous les membres du conseil sont d'accord pour maintenir cette date. Le tout sera à revérifier au début du mois de mai 2020.

DOCUMENTS À REMETTRE AU COMPTABLE
Résolution 72-20

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, de mandater la directrice générale afin de remettre directement les documents pour l'année financière 2019 à Madame Françoise Pelletier de Raymond Chabot Grant Thornton à sa résidence de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

NETTOYAGE DU TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale présente le détail concernant les dépenses et les revenus occasionnés par le nettoyage du terrain de la municipalité :

NETTOYAGE DU TERRAIN

Les Entreprises A & D Landry inc. 2 541,05 \$

RAMASSAGE DU FER

Acier Bouffard 863,62 \$

DEUXIÈME PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 73-20

Il est proposé par Monsieur Bruno Robichaud de clore la séance à 21 h 02.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Martine Côté
Mairesse suppléante

Anick Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martine Côté, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Martine Côté, mairesse suppléante